



Cabinet de la Ministre du Logement et de l'Égalité des territoires

mardi 8 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sylvia Pinel présente sa politique en faveur d'un accès à un logement digne et adapté pour tous

Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, a réuni aujourd'hui le collectif des associations unies afin de partager les objectifs de sa politique d'hébergement et de logement des personnes sans domicile ou en risque de le devenir.

Devant les membres du collectif, la ministre a salué le travail mené par ces associations, tout en précisant : « L'accès au logement est ma priorité car cela répond à une exigence sociale et humaine. (...) Dans l'intérêt des personnes, il est indispensable de mener une approche territoriale transversale et mutualisée de l'intervention sociale. »

Sylvia Pinel a présenté à cette occasion ses trois priorités en matière d'hébergement et d'accès au logement :

Privilégier l'orientation vers un logement digne et adapté pour tous. L'objectif est de faciliter le plus rapidement possible l'accès au logement pour tous, y compris les personnes aux faibles ressources ou en difficulté sociale. Pour cela, la ministre a annoncé le 25 juin dernier des mesures concrètes pour relancer la construction, favoriser la croissance dans ce secteur et faire baisser à terme le prix des logements. Par ailleurs, elle a lancé en juin dernier un appel à projets visant à créer 2 000 logements sociaux à loyer très bas dès 2014 et 3 000 par an à partir de 2015, pour les personnes ayant des ressources inférieures à 1 000 euros par mois. Un autre appel à projet a été lancé en mars dernier pour réaliser 10 000 logements sociaux accompagnés sur trois ans. Pour répondre à la diversité des besoins, la ministre veillera à la création effective de 1000 places de pensions de famille en 2014, et à l'élaboration avant la fin de l'année d'un plan d'action volontariste pour améliorer l'accès au logement des bénéficiaires du droit au logement (DALO).

Développer les actions de préventions des ruptures, qui constituent la première étape dans la spirale de l'exclusion. Face aux procédures actuelles de prévention des expulsions locatives qui apparaissent trop longues et contraignantes, la ministre souhaite mettre en place une politique volontariste d'anticipation des ruptures, tout en poursuivant les mesures déjà prises depuis deux ans. « *La loi ALUR a permis le début d'un nouveau cycle pour favoriser la prévention des expulsions. Certaines mesures sont d'application immédiate et je veillerai à leur réel déploiement sur les territoires en favorisant leur appropriation par les acteurs concernés* » a annoncé Sylvia Pinel. Dans un contexte de précarisation des locataires, Sylvia Pinel fera cet automne des propositions visant à mieux coordonner les différents dispositifs, tant pour prévenir les ruptures que pour éviter les impayés de loyer.

Mieux organiser le secteur de l'hébergement, afin de répondre aux besoins des personnes tout au long de l'année, au-delà de la trêve hivernale. La ministre a demandé à la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (Dihal) de faire rapidement des recommandations pour rendre effective la fin de la gestion au thermomètre, dans le cadre du groupe de suivi associant les administrations centrales, les représentants des collectivités et le secteur associatif pour plus d'efficacité.. De plus, la Ministre a décidé de généraliser les diagnostics territoriaux (à 360°) dans tous les départements, pour évaluer précisément les besoins réels des personnes fragiles, et s'assurer que l'offre d'hébergement et de logement est adaptée à chaque situation.

Contacts presse :

Service de presse du ministère du Logement et de l'Egalité des territoires :

01 44 49 85 13